

REUNION DU 14 AVRIL 2015

Date de convocation :	Le quatorze avril deux mil quinze à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe CATHERINE, Maire de Picauville.
07/04/2015	
Date d'affichage : 07/04/15	
Nombre de Conseillers :	<u>Etaient présents :</u>
En exercice : 19	Mr CATHERINE, Mme PERROTTE, M LEJUEZ Mme LAHAYE, M LEMIERE, Mme MARIE, Mrs TRAVERT, ROUXEL, FAUDEMÉR,
Présents : 15	Mmes MILLET, SAMSON, M LARSONNEUR, Mme COUDRIER, M RACHINE, Mme ZAMPROGNO
Votants : 16	

Excusés : Mme DROUET pouvoir à Mme PERROTTE, Mme CATHERINE, M PERROTTE

Absent : M CHANTREUIL

Secrétaire : M ROUXEL

Monsieur le Maire procède à la lecture du procès-verbal du 10 mars 2015 et demande aux conseillers présents de faire les observations qu'ils jugeraient utiles.

Il s'avère que le procès verbal est approuvé par l'ensemble du conseil sans modification.

01-04-15 Approbation du Compte Administratif 2014 – budget Commune

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Marie-Hélène PERROTTE, premier adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Philippe CATHERINE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	130 756,01€			316 751,98€		185 995,97€
Opérations de l'exercice	264 736,07€	263 535,51€	1 325 118,12€	1 491 932,17€	1 589 854,19€	1 755 467,68€
TOTAUX	395 492,08€	263 535,51€	1 325 118,12€	1 808 684,15€	1 589 854,19€	1 941 463,65€
Résultats de clôture	131 956,57€			483 566,03€		351 609,46€

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

02-04-15 Approbation du Compte de gestion du receveur 2014 – budget commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CATHERINE, Maire.
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

03-04-15 Affectation des résultats compte administratif 2014 – budget commune

Le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité l'affectation des résultats du compte administratif 2014 :

<u>Intitulés</u>	<u>Section d'exploitation</u>	<u>section d'investissement</u>
<u>Résultat exercice</u>		
Excédent	166 814,05€	-
Déficit (A)	-	1 200,56€
<u>Résultat antérieur incorporé en 2014</u>		
Excédent	316 751,98€	-
Déficit (B)	-	130 756,01€
<u>Résultat à affecter</u>		
Excédent	483 566,03€	-
Déficit (A + B)	-	131 956,57€
<u>Affectation du résultat</u>		
Réserve	-	-
Exercice 2015 (002)	353 234,68€	131 956,57€
Investissement (10682)	130 331,35€	-

04-04-15 Vote du Budget Primitif 2015 – Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE le Budget Primitif 2015 de la commune comme suit

Section de fonctionnement :

-dépenses = 1 788 892€

-recettes = 1 788 892€

Section d'investissement :

-dépenses = 309 408€

-recettes = 309 408€

05-04-15 Dépenses en section d'investissement 2015 – budget commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité pour l'ensemble des lignes, excepté pour la ligne 17 où se fut à la majorité avec 3 abstentions

VOTE les dépenses suivantes :

	Imputation	Investissement	Montant
1	21318-11	Vitrail transept sud	9 289€
2	2116-37	Ossuaire cimetière sans pose	2 840,22€
3	2116-37	Création allée cimetière	1 000€
4	2151-37	Eclairage abri bus Village de l'Angle	300€
5	2151-37	1 Candélabre chasse du Marais	2 000€
6	2151-37	Remise à la côte des tampons rue du Bauptois	12 500€
7	2151-37	Poteau incendie village de l'Eglise	5 121€
8	2152-37	Aménagt accès piéton et vélo E. Elémentaire	1 000€
9	2183-41	Ord portable + vidéoprojecteur + écran CM	2 129€
10	2188-41	Appareil photo atelier-mairie	150€
11	2188-41	Débrousailluse sans fil	650€
12	2188-41	Tronçonneuse	605€
13	2188-41	Visseuse	400€
14	2188-41	4 cavurnes	960€
15	2188-41	1 Borne de recharge voitures électriques	2 900€
16	2188-41	Autolaveuse Ecole maternelle	3 750€
17	2188-41	Store tracteur Ergos	450€
18	2188-42	Hauts parleurs E. Elémentaire pour 12 ordi portables	300€
19	2188-42	Rail pour baie coulissante E. Maternelle	1 612€
20	2188-42	Vidéoprojecteur 1 Classe E. Elémentaire	650€
21	21311-43	Aménagement Bureau secrétariat Général	1 500€
22	21312-43	Films vitre E. Maternelle	600€
23	21312-43	Chaudière E. Elémentaire (E. des garçons)	17 840€
24	2188-79	Borne Wifi public à la médiathèque	500€

06-04-15 Vote des taux des impôts directs locaux 2015 – budget commune

Le conseil municipal fixe à l'unanimité les taux de 2015, à savoir :

	Taux	Produit attendu
taxe d'habitation	12,37	156 233€
taxe foncière bâti	19,82	194 890€
taxe foncière non bâti	33,83	50 982€

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux.

07-04-15 Aide financière communale pour les chambres d'hôtes et gîtes

Monsieur le Maire propose de reconduire les délibérations du 19 janvier 1994 et du 16 octobre 1996 et de maintenir les montants de 2009 des aides allouées pour créer divers types d'hébergement chez l'habitant,

À savoir en 2009:

Type d'hébergement	Dépense subventionnable	Taux de subvention	Montant de subvention	Montant maximum de subvention
Gîte rural	3 050 Euros	50%	1 525 Euros	1 525 Euros (1 gîte)
Chambres d'hôtes	1 070 Euros	50%	535 Euros	535 Euros (1 chambre)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE de reconduire les montants fixés en 2009 des aides pour les chambres d'hôtes et gîtes pour l'année 2015

08-04-15 Subvention ravalement de façade

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré,

RECONDUIT sa délibération du 28 mars 2000 et maintient la subvention accordée pour des travaux de ravalement de façades à 25% du montant des travaux avec un plafond de 760€ avec une provision d'une somme de 3 800€ sur l'année 2015.

09-04-15 Participation financière 2015 au Fond de Solidarité Logement (FSL)

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré,

DONNE son accord pour attribuer une participation au Fond de Solidarité pour le Logement (FSL) d'un montant 0,70€ par habitant, soit 1 401,40€ (base calcul population communale 2002 habitants).

10-04-15 participation financière 2015 au Fond d'Aide aux Jeunes (FAJD)

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré,

DONNE son accord pour attribuer une participation au Fond d'Aide aux Jeunes en Difficulté d'un montant de 0,23€ par habitant, soit 460,46€ (base calcul population globale 2002 habitants).

11-04-15 Approbation du Compte Administratif 2014 – budget assainissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Marie-Hélène PERROTTE, premier adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Philippe CATHERINE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		35 637,79€		93 643,57€		129 281,36€
Opérations de l'exercice	92 681,93€	121 103,23€	230 559,70€	275 974,63€	323 241,63€	397 077,86€
TOTAUX	92 681,93€	156 741,02€	230 559,70€	369 618,20€	323 241,63€	526 359,22€
Résultats de clôture		64 059,09€		139 058,50€		203 117,59€

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

12-04-15 Approbation du Compte de gestion du receveur 2014 – budget assainissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CATHERINE, Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

13-04-15 Affectation des résultats compte administratif 2014 – budget assainissement

Le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité l'affectation des résultats du compte administratif 2014:

<u>Intitulés</u>	<u>Section d'exploitation</u>	<u>section d'investissement</u>
<u>Résultat exercice</u>		
Excédent	45 414,93€	28 421,30€
Déficit (A)	-	-
<u>Résultat antérieur incorporé en 2014</u>		
Excédent	93 643,57€	35 637,79€
Déficit (B)	-	-
<u>Résultat à affecter</u>		
Excédent	139 058,50€	64 059,09€
Déficit (A + B)	-	-
<u>Affectation du résultat</u>		
Réserve	-	-
Exercice 2015 (002)	139 058,50€	64 059,09€
Investissement (10682)	-	-

14-04-15 Vote du Budget Primitif 2015 – assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE le Budget Primitif d'assainissement de 2015 comme suit

Section de fonctionnement :

-dépenses = 368 242€
-recettes = 368 242€

Section d'investissement :

-dépenses = 183 451€
-recettes = 183 451€

15-04-15 Dépenses en section d'investissement 2015 – budget assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

VOTE les dépenses suivantes :

Imputation	Investissement	Montant
2158-71	Achat débitmètre réseau Etienville	4 100€

16-04-15 Redevance assainissement 2015

En 2012, en prévision de l'amortissement de tous les réseaux d'assainissement, le Conseil Municipal avait décidé d'augmenter la redevance assainissement de 2,11€ à 2,20€ le m³.

En 2013, pas de changement.

En 2014, la redevance a été baissée à 2€ le m³.

Pour 2015, la commission finances propose une baisse à 1,80€ le m³

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE la baisse de la redevance d'assainissement à 1,80€ le m³

17-04-15 Approbation du Compte Administratif 2014 – budget annexe

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Marie-Hélène PERROTTE, premier adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Philippe CATHERINE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	205,14€			31 565,58€		31 360,44€
Opérations de l'exercice		205,14€	1 924,95€	6 872,90€	1 924,95€	7 078,04€
TOTAUX	205,14€	205,14€	1 924,95€	38 438,48€	1 924,95€	38 438,48€
Résultats de clôture				36 513,53€		36 513,53€

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

18-04-15 Approbation du Compte de gestion du receveur 2014 – budget annexe

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CATHERINE, Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement

des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

Déclare que le compte de gestion, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

19-04-15 Affectation des résultats compte administratif 2014 – budget annexe

Le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité l'affectation des résultats du compte administratif 2014 :

<u>Intitulés</u>	<u>Section d'exploitation</u>	<u>section d'investissement</u>
<u>Résultat exercice</u>		
Excédent	4 947,95€	205,14€
Déficit (A)	-	-
<u>Résultat antérieur incorporé en 2014</u>		
Excédent	31 565,58€	-
Déficit (B)	-	205,14€
<u>Résultat à affecter</u>		
Excédent	36 513,53€	-
Déficit (A + B)	-	-
<u>Affectation du résultat</u>		
Réserve	-	-
Exercice 2015 (002)	36 513,53€	-
Investissement (10682)	-	-

20-04-15 Vote du Budget Primitif 2015– annexe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE le budget primitif annexe 2015 pour la maison médicale

Section de fonctionnement :

-dépenses = 43 113€

-recettes = 43 113€

Section d'investissement :

-dépenses = 0€

-recettes = 0€

21-04-15 révision de la Taxe d'Aménagement 2016 - A REPORTER

Monsieur le Maire propose de différer la discussion car il n'a toujours pas reçu le courrier de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin présentant la création du service ADS (Autorisation du Droit des Sols) et l'impact budgétaire pour la commune.

22-04-15 Exonération Taxe d'Aménagement pour les abris de jardin - A REPORTER

Suite à la réception de demandes d'exonération de la Taxe d'Aménagement des Abris de jardin, Monsieur le maire souhaitait interroger le CM pour la création éventuelle d'une exonération, Mais n'ayant pas toute les données, le sujet sera revu ultérieurement et évoqué en commission Finances ou urbanisme ?

23-04-15 Demande de subvention exceptionnelle de l'association APOIN

L'association l'APOIN a déposé une demande écrite de subvention exceptionnelle d'équilibre pour la manifestation Carnaval, d'un montant de 594€, les documents demandés lors du dernier Conseil Municipal ont été déposés en Mairie et analysés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (13 Contre, 2 Abstentions),
REFUSE d'accorder une subvention exceptionnelle à l'APOIN

24-04-15 Revalorisation des contractuels

La grille indiciaire des agents titulaires a été revalorisée. Pour les contractuels (animateurs des Temps d'Activités Périscolaires), c'est au conseil municipal de choisir si les agents peuvent bénéficier ou non de cette nouvelle grille indiciaire.

Les communes de Chef du Pont et Sainte Mère Eglise ont acté la revalorisation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE la revalorisation des indices des agents contractuels embauchés pour les temps d'Activités périscolaires à compter du 15 avril 2015

25-04-15 Mise aux Marais

La commission « agriculture et Marais » s'est réunie le 8 avril dernier.

La commission propose l'adhésion à un nouveau contrat pour les Marais de l'Angle et de la Vienville : MAEC(COBE_HE1)

- Chargement moyen 1UGB avec un calcul à la parcelle et non sur l'ensemble des 2 parcelles.

- La prime MAEC (COBE_HE1) est de 94€/Ha. (Pour informations, la prime PHAE était de 69€/Ha)

- La prime sera reversée uniquement aux agriculteurs en activité

La Commission propose également de supprimer les ventes d'herbes suite à l'adhésion à ces nouveaux contrats pour le Becquet et la butte des loges

1) le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, le maintien du montant des droits proportionnellement à la récupération des primes :

	MAEC (COBE_HE1) Marais Angle et Vienville <i>Commune</i>	MAEC (COBE_HE1) Marais Angle et Vienville <i>Hors commune</i>	MAET Marais de Guetteville <i>commune</i>	MAET Marais de Guetteville <i>hors commune</i>
Poulinière	125€	129€	174€	178€
Jument	120€	125€	169€	173€
Bovin	90€	95€	126€	130€
Ponette	79€	84€	111€	115€

Anesse	38€	43€	54€	58€
--------	-----	-----	-----	-----

2) dates de mise au marais :

Lundi 4 mai 10h à 12h et 14h30 à 18h : Mrs TRAVERT, LEMIERE, LEJUEZ, ROUXEL

Mardi 5 mai 10h à 13h : Mrs LEMIERE, RACHINE, CHANTREUIL, LEJUEZ

3) L'enregistrement aura lieu aux ateliers municipaux de Picauville – ZA la Verangerie

Le marquage des chevaux est obligatoire pour la mise au Marais et se fera aux ateliers municipaux de la Verangerie. Les chevaux doivent être pucés.

4) Les bêtes ne doivent être amenées que le jour de la mise aux marais et doivent être contrôlées avant toute entrée dans le marais.

5) comme les années précédentes, il sera demandé une photocopie du livret d'identification avec signalement le jour de la mise au marais, sans cette pièce les juments ne seront pas acceptées dans le marais.

26-04-15 vente d'herbes

Suppression des ventes d'herbes au Becquet et aux buttes des loges

27-04-15 Demande de local pour une Diététicienne

Madame DETRIGNE, Diététicienne à Carentan est à la recherche d'un local, 2 fois mois sur Picauville.

Le maire et les adjoints proposent de lui louer la salle des permanences rue Pierre Gueroult 50€/mois charges comprises. caution à prévoir : 50€

Il faudra revoir en conséquence le planning d'occupation de cette permanence avec le Gavendest de la Fondation Bon Sauveur qui utilise déjà ce local ainsi que la médecine du travail du Centre de Gestion de la Manche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de proposer à la Diététicienne la location de la permanence rue pierre Gueroult pour un montant de 50€/ mois charges comprises et d'une caution de 50€

CHARGE Monsieur le Maire de voir avec les différents utilisateurs pour définir un planning qui conviendrait à tous.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué, à signer le bail de location.

Par ailleurs, Madame COUDRIER demande si les conseillers municipaux sont avertis du départ d'un médecin de Sainte Mère Eglise dont la patientèle picauvillaise est selon elle significative et si la commune de Picauville est toujours à la recherche un 3^{ème} médecin pour installer à la maison médicale.

28-04-15 Projet SAGE Douve-Taute

Suite à l'envoi des différents documents aux conseillers municipaux, Monsieur le maire demande l'avis sur le projet Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Douve et Taute.

Madame ZAMPROGNO demande à quelle échéance ce schéma sera mis en place. Monsieur le Maire n'a pas pour l'instant l'information.

Les conseillers municipaux ne font pas d'avantages d'observations.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

DONNE un avis favorable au projet SAGE tel qu'il est présenté.

29-04-15 Adhésion au groupement de commande pour l'achat d'électricité et de services associés SDEM50

Suite à la délibération de principe du mois de décembre, il est demandé de valider l'adhésion au groupement d'achat au choix pour l'électricité d'une puissance de 36KVA (Mairie-Centre socioculturel et station épuration), l'alimentation électrique des bornes de recharge pour les véhicules électriques et/ou l'éclairage électrique (la commune n'a pas prévu d'y adhérer pour le moment).

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1er juillet 2004, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence et que conformément aux articles L. 333-1 et L. 441-1 du Code de l'énergie, tous les consommateurs d'électricité et de gaz naturel peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques.

Monsieur le Maire affirme qu'à partir du 1er janvier 2016, les collectivités territoriales, disposant de sites desservis en électricité pour une puissance supérieure à 36 KVA seront tenues de souscrire une offre de marché, ne relevant plus des tarifs réglementés.

Monsieur le Maire précise que la suppression de ces tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis aux règles du Code des marchés publics.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche, conscient de la complexité de cet achat et soucieux d'accompagner au mieux les collectivités territoriales de la Manche, a mis en place un groupement de commandes d'achat d'électricité et de services associés qui concerne :

- Les sites desservis en électricité pour une puissance supérieure à 36 KVA ;
- L'alimentation électrique des bornes de recharge pour les véhicules électriques (toute puissance).

Monsieur le Maire stipule que le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche sera le coordonnateur de ce groupement et que sa commission d'appel d'offres sera celle du groupement.

Monsieur le Maire ajoute que le Département de la Manche, apportera son soutien dans l'évaluation des besoins, participera à la définition des prescriptions administratives et techniques du futur marché, assistera aux réunions de la commission d'appel d'offres avec voix consultative.

Monsieur le Maire, à la fin de son exposé, sollicite les conseillers municipaux sur ce dossier.

A ce titre, il leur demande de bien vouloir :

- Autoriser l'adhésion de la commune de Picauville au groupement de commandes coordonné par le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche ;
- Accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité (convention qui débute à sa signature et est conclue jusqu'à complète exécution des accords-cadres et des marchés subséquents, prévus pour une durée maximale de trois ans) ;
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes, pour l'achat d'électricité ;
- Autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et pour le compte de la commune de Picauville Et ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe en annexe ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE l'adhésion de la commune de Picauville au groupement de commandes coordonné par le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche pour :

■ L'achat d'électricité pour les sites dont la puissance est supérieure à 36 KVA ;

■ L'achat d'électricité pour l'alimentation des bornes de recharge des véhicules électriques (toute puissance).

ACCEPTE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité (convention qui débute à sa signature et est conclue jusqu'à complète exécution des accords-cadres et des marchés subséquents, prévus pour une durée maximale de trois ans) ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes ;

AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Picauville; Et ce, sans distinction de procédures ou de montants.

STIPULE que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche ;

PRECISE que les dépenses inhérentes à cet achat seront inscrites aux budgets correspondants.

30-04-15 Présentation du PLUi

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été arrêté, le Conseil Municipal a 3 mois pour rendre son avis uniquement sur la commune de Picauville. Une réunion d'information est prévue le mercredi 27 mai à 20h en Mairie de Picauville.

Un Cédérom est disponible en Mairie pour consultation dès maintenant.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

31-04-15 Courrier réponse SAFER

Monsieur le maire fait la lecture du courrier réponse de la SAFER sur les interrogations émises quant aux critères de sélection pour les attributions de parcelles à Monsieur François JOUANNE

31-04.15 Hommage à Jean-Claude FLAMBARD

Monsieur le maire propose au conseil municipal de donner le nom de Jean-Claude FLAMBARD à un bâtiment communal. Après consultation de la famille sur le choix proposé, c'est la salle polyvalente qui est retenue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE de nommer la salle polyvalente Jean-Claude FLAMBARD. Un panneau sera donc installé en conséquence et une cérémonie officielle sera organisée prochainement en ce sens.

31-04.15 Commune Nouvelle

Monsieur le maire donne un point rapide de l'avancement des travaux sur la création d'une commune nouvelle et la mise en place d'un comité de pilotage avec les communes voisines.

31-04.15 DATES à retenir

- Le Conseil Municipal du mois de mai est prévu le mardi 19 mai, car il y a un conseil communautaire le mardi 12 mai
- Invitation Créa kidz vendredi 17 avril à 18h30 gymnase Carentan

Séance levée à 1h05

CM du14 AVRIL 2015

CATHERINE <i>Philippe</i>		LARSONNEUR <i>Guy</i>	
PERROTTE <i>Marie-Hélène</i>		MARIE <i>Claudine</i>	
LEJUEZ <i>Jean-</i> <i>Jacques</i>		TRAVERT <i>Gilbert</i>	
LAHAYE <i>Janine</i>		CATHERINE <i>Flavie</i>	<i>Excusée</i>
LEMIERE <i>Michel</i>		COUDRIER <i>Frédérique</i>	
DROUET <i>Isabelle</i>	<i>Excusée pouvoir à Mme</i> <i>PERROTTE</i>	CHANTREUIL <i>Claude</i>	<i>absent</i>
FAUDEMÉR <i>Dominique</i>		RACHINE <i>Christian</i>	
MILLET <i>Mariannick</i>		ZAMPROGNO <i>Christèle</i>	
ROUXEL <i>Stéphane</i>		PERROTTE <i>Guillaume</i>	<i>Excusé</i>
SAMSON <i>Morgane</i>			